

TABLEAU D'AVANCEMENT AU GRADE DE Agent de maîtrise principal
CATEGORIE C
ANNEE 2023

Collectivité / Etablissement public
Commune San Martino di Lota

Vu le code général des collectivités territoriales,
 Vu le Code général de la fonction publique, notamment ses articles L522-23 à L522-31,
 Vu l'arrêté portant adoption des lignes directrices de gestion après avis du Comité Technique.

ORDRE DE PRIORITÉ	CIVILITÉ - NOM PRENOM	GRADE ACTUEL	DATE SOUHAITEE D'AVANCEMENT
1	Orsini Bernard	Agent de Maîtrise	01-02-2023

Centre Départemental de Gestion de la Fonction Publique de la Haute-Corse
 21 AVR. 2023
 Courrier arrivé
 Gestion des Carrières Paritaires.

Depuis le 1er janvier 2021, le tableau d'avancement de grade n'est plus soumis à examen de la Commission Administrative Paritaire. **Il n'est établi qu'un seul tableau d'avancement par grade au titre d'une année** ; ainsi, il est recommandé d'examiner la situation de l'ensemble des agents promouvables avant de formuler les choix pour l'année en cours.

Le tableau d'avancement est à transmettre au CDG2B - service « Carrières » avec la(les) délibération(s) afférente(s) ET l'acceptation de l'agent à l'emploi qui lui est assigné dans son nouveau grade. La nomination peut intervenir, au plus tôt, le 1er janvier de l'année en cours selon la situation statutaire de(s) fonctionnaire(s) ET sous réserve de la création du poste correspondant ou de son existence au tableau des effectifs de la collectivité.

Le tableau annuel d'avancement précise également la part respective femmes/hommes :

- dans le vivier des agents promouvables,
- parmi les promouvables susceptibles d'être promus en exécution de celui-ci,

	FEMMES	HOMMES	TOTAL
Promouvables (Ensemble des agents remplissant les conditions)		1	1
Inscrits sur le tableau d'avancement de grade		1	1

AFFICHÉ POUR FORMALITÉS DE PUBLICITÉ, LE
 21 AVR. 2023
AU SIÈGE DU C.D.G DE LA F.P.T DE LA HAUTE-CORSE

Fait à San Martino di Lota le 19 avril 2023

L'autorité territoriale
 (Nom prénom signature et cachet)
 Mme Padovani Marie-Hélène



TABLEAU D'AVANCEMENT AU GRADE DE Adjoint technique principal 2^e classe
CATEGORIE C
ANNEE 2023

Collectivité / Etablissement public
Commune San Martino di Lota

Vu le code général des collectivités territoriales,
 Vu le Code général de la fonction publique, notamment ses articles L522-23 à L522-31,
 Vu l'arrêté portant adoption des lignes directrices de gestion après avis du Comité Technique.

ORDRE DE PRIORITÉ	CIVILITÉ - NOM PRENOM	GRADE ACTUEL	DATE SOUHAITEE D'AVANCEMENT
1	Agostini David	Adjoint technique	01 Avril 2023
2	Soulier Nicolas	Adjoint technique	01 Avril 2023

Depuis le 1er janvier 2021, le tableau d'avancement de grade n'est plus soumis à examen de la Commission Administrative Paritaire.
Il n'est établi qu'un seul tableau d'avancement par grade au titre d'une année ; ainsi, il est recommandé d'examiner la situation de l'ensemble des agents promouvables avant de formuler les choix pour l'année en cours.

Le tableau d'avancement est à transmettre au CDG2B - service « Carrières » avec la(les) délibération(s) afférente(s) ET l'acceptation de l'agent à l'emploi qui lui est assigné dans son nouveau grade. La nomination peut intervenir, au plus tôt, le 1er janvier de l'année en cours selon la situation statutaire de(s) fonctionnaire(s) ET sous réserve de la création du poste correspondant ou de son existence au tableau des effectifs de la collectivité.

Le tableau annuel d'avancement précise également la part respective femmes/hommes :

- dans le vivier des agents promouvables,
- parmi les promouvables susceptibles d'être promus en exécution de celui-ci,

	FEMMES	HOMMES	TOTAL
Promouvables (Ensemble des agents remplissant les conditions)		2	2
Inscrits sur le tableau d'avancement de grade		2	2

Centre de gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Haute-Corse
 21 AVR. 2023
 Courrier arrivé
 Gestion des Carrières

AFFICHÉ POUR FORMALITÉS DE PUBLICITÉ, LE
21 AVR. 2023
AU SIÈGE DU C.D.G DE LA F.P.T DE LA HAUTE-CORSE

Fait à San Martino di Lota le 19 avril 2023

L'autorité territoriale
 (Nom prénom signature et cachet)
Mme Padovani Marie-Hélène



TABLEAU D'AVANCEMENT AU GRADE DE Redacteur Principal 2^{eme} classe
CATEGORIE B
ANNEE 2023

Collectivité / Etablissement public
Commune San Martino di Lota

Vu le code général des collectivités territoriales,
 Vu le Code général de la fonction publique, notamment ses articles L522-23 à L522-31,
 Vu l'arrêté portant adoption des lignes directrices de gestion après avis du Comité Technique.

ORDRE DE PRIORITÉ	CIVILITÉ - NOM PRENOM	GRADE ACTUEL	DATE SOUHAITEE D'AVANCEMENT
1	Vitali Veronique	Redacteur	01-10-2023

Depuis le 1er janvier 2021, le tableau d'avancement de grade n'est plus soumis à examen de la Commission Administrative Paritaire.
Il n'est établi qu'un seul tableau d'avancement par grade au titre d'une année ; ainsi, il est recommandé d'examiner la situation de l'ensemble des agents promouvables avant de formuler les choix pour l'année en cours.

Le tableau d'avancement est à transmettre au CDG2B - service « Carrières » avec la(les) délibération(s) afférente(s) ET l'acceptation de l'agent à l'emploi qui lui est assigné dans son nouveau grade. La nomination peut intervenir, au plus tôt, le 1er janvier de l'année en cours selon la situation statutaire de(s) fonctionnaire(s) ET sous réserve de la création du poste correspondant ou de son existence au tableau des effectifs de la collectivité.

Le tableau annuel d'avancement précise également la part respective femmes/hommes :

- dans le vivier des agents promouvables,
- parmi les promouvables susceptibles d'être promus en exécution de celui-ci,

	FEMMES	HOMMES	TOTAL
Promouvables (Ensemble des agents remplissant les conditions)	1		
Inscrits sur le tableau d'avancement de grade	1		

21 AVR. 2023
 Courrier arrivé
 Gestion des Carrières

AFFICHÉ POUR FORMALITÉS DE PUBLICITÉ, LE
21 AVR. 2023
AU SIÈGE DU C.D.G DE LA F.P.T DE LA HAUTE-CORSE

Fait à San Martino di Lota le 19 avril 2023

L'autorité territoriale
 (Nom prénom signature et cachet)

TABLEAU D'AVANCEMENT AU GRADE DE ...*Adjoint d'Animation principal 1^{ère} classe*...
CATEGORIE ...*1*...
ANNEE ...*2023*...

Collectivité / Etablissement public
Commune San Martino di Lota

Vu le code général des collectivités territoriales,
 Vu le Code général de la fonction publique, notamment ses articles L522-23 à L522-31,
 Vu l'arrêté portant adoption des lignes directrices de gestion après avis du Comité Technique.

ORDRE DE PRIORITÉ	CIVILITÉ - NOM PRENOM	GRADE ACTUEL	DATE SOUHAITEE D'AVANCEMENT
<i>1</i>	<i>Bertrand Patricia</i>	<i>Adjoint d'Animation principal 2^{ème} classe</i>	<i>15-12-2023</i>

Depuis le 1er janvier 2021, le tableau d'avancement de grade n'est plus soumis à examen de la Commission Administrative Paritaire.
Il n'est établi qu'un seul tableau d'avancement par grade au titre d'une année ; ainsi, il est recommandé d'examiner la situation de l'ensemble des agents promouvables avant de formuler les choix pour l'année en cours.

Le tableau d'avancement est à transmettre au CDG2B - service « Carrières » avec la(les) délibération(s) afférente(s) ET l'acceptation de l'agent à l'emploi qui lui est assigné dans son nouveau grade. La nomination peut intervenir, au plus tôt, le 1er janvier de l'année en cours **selon la situation statutaire de(s) fonctionnaire(s) ET sous réserve de la création du poste correspondant ou de son existence au tableau des effectifs de la collectivité.**

Le tableau annuel d'avancement précise également la part respective femmes/hommes :
 - dans le vivier des agents promouvables,
 - parmi les promouvables susceptibles d'être promus en exécution de celui-ci,

	FEMMES	HOMMES	TOTAL
Promouvables (Ensemble des agents remplissant les conditions)	<i>1</i>		<i>1</i>
Inscrits sur le tableau d'avancement de grade	<i>1</i>		<i>1</i>

Centre Départemental de la Fonction Publique de la Haute-Corse
21 AVR. 2023
 Courrier arrivé
 Gestion des Carrières

AFFICHÉ POUR FORMALITÉS DE PUBLICITÉ, LE
21 AVR. 2023
AU SIÈGE DU C.D.G DE LA F.P.T DE LA HAUTE-CORSE

Fait à *San Martino di Lota* le *19 avril 2023*

L'autorité territoriale
 (Nom prénom signature et cachet)